

Ce sommaire des prestations est à titre informatif seulement. Veuillez consulter le libellé de police pour connaître tous les détails de l'assurance, les limitations et les exclusions.

Cette assurance est conçue pour vous protéger contre les pertes subies à la suite de circonstances soudaines, inattendues et imprévisibles. Veuillez lire et comprendre votre police puisque votre assurance est assujettie à certaines limitations et exclusions.

#### SOMMAIRES DES PRESTATIONS

##### SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Soins médicaux	Maximum de 5 000 000\$ par assuré, par voyage
Soins hospitaliers	Hospitalisation en chambre à un ou deux lits
Appareils médicaux	Frais admissibles lorsque prescrits par le médecin traitant
Services diagnostiques	Frais admissibles lorsque prescrits par le médecin traitant doivent être approuvés par Zurich Travel Assist au préalable
Médicaments d'ordonnance	Provision maximale de 30 jours par ordonnance pour les malades ambulatoires
Services paramédicaux / professionnels d'urgence	Jusqu'à 500 \$ par praticien et à la demande d'un médecin
Transport médical d'urgence	Frais admissibles
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coup accidentel au visage - jusqu'à 3 000 \$</li> <li>- Soulagement de la douleur - jusqu'à 500 \$</li> </ul>
Services privés d'un infirmier	Jusqu'à 5 000 \$ et doit être approuvé par Zurich Travel Assist au préalable

##### SERVICES D'ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE

Frais de retour des enfants à votre charge	Doit être approuvé par Zurich Travel Assist au préalable
Frais de retour de votre véhicule	Jusqu'à 5 000 \$ et doit être approuvé par Zurich Travel Assist au préalable
Évacuation d'urgence et rapatriement	Si approuvé au préalable et organisé par Zurich Travel Assist, en accord avec le médecin traitant, et jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour les coûts de recherche et sauvetage
Retour à la destination initiale du voyage	Si approuvé au préalable et organisé par Zurich Travel Assist
Frais de subsistance	Jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$, si une urgence empêche votre retour dans votre province ou requiert un changement de destination
Retour de la dépouille mortelle (Rapatriement)	Jusqu'à 10 000 \$ pour la préparation et le transport de la dépouille, jusqu'à 4 000 \$ pour la crémation à l'endroit du décès, et jusqu'à 10 000 \$ pour la préparation et l'enterrement de la dépouille à l'endroit du décès
Transport de la famille ou d'un ami	Si approuvé par Zurich Travel Assist, vol aller-retour en classe économique et jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$ pour une personne de votre choix
Retour d'animaux de compagnie	Jusqu'à 300 \$
Allocation pour les frais courants	Jusqu'à 50 \$ par jour, à concurrence de 250 \$
États de santé préexistants	Consultez votre confirmation de protection pour confirmer votre période de stabilité (90, 180 ou 365 jours)
Limitations et exclusions	Consultez le libellé de police pour la liste complète des limitations et exclusions

**Assurance établie par :** Zurich Compagnie d'Assurances SA (Direction canadienne).

**La gestion des demandes de règlement et les services d'assistance sont fournis par :** Zurich a désigné Protection mondiale de voyage Canada Inc., exerçant ses activités sous le nom « Zurich Travel Assist », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre de cette police.

**L'assurance est administrée et distribuée par :** Le Groupe Destination : Voyage Inc.